



ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

SERVICES AU PUBLIC

Renseignements
généraux

Services au
public

Services aux
membres

Lois et
Règlements

Publications

Admission à la
pratique

Ressources
externes

[Services au public / Communiqués de presse](#)



version imprimable

21 janvier 2010

Les pharmaciens du Québec affirment leur volonté d'en faire davantage en matière de cessation tabagique

Montréal, le 21 janvier 2010 – À l'occasion de la Semaine québécoise pour un avenir sans tabac, l'Ordre des pharmaciens du Québec publie un énoncé de position sur le rôle des pharmaciens en matière de cessation tabagique et lance un message aux fumeurs.

« Que vous ayez fait le choix d'arrêter ou non, les pharmaciens du Québec vous rappellent qu'ils sont présents pour vous » peut-on entendre dans un message vidéo réalisé par l'Ordre, disponible sur son site Web. « Certains d'entre vous voient leur pharmacien 12 fois par année ou même davantage, à chaque renouvellement de leurs ordonnances. Si vous consommez des médicaments et que vous êtes fumeur, il est d'autant plus important de vous adresser à votre pharmacien et de l'informer de votre situation puisque le tabac modifie l'effet de certaines médications » souligne la présidente de l'Ordre, Diane Lamarre.

En plus du message vidéo, l'Ordre publie un énoncé rappelant l'engagement des pharmaciens en matière de cessation tabagique et soulignant leur volonté d'en faire davantage.

« À l'heure actuelle, sauf dans les régions où une ordonnance collective est en vigueur, les fumeurs désirant mettre fin à leur dépendance doivent d'abord consulter un médecin afin de se faire prescrire une thérapie de remplacement de la nicotine s'ils souhaitent ensuite être remboursés par leur assureur. En outre, pour obtenir des produits comme le bupropion ou la varénicline, ils doivent obligatoirement consulter un médecin afin d'obtenir une ordonnance. Considérant l'accessibilité limitée aux médecins de famille, ces seules démarches peuvent, dans certains cas, repousser la décision d'arrêter. Afin de favoriser un accès le plus large et le plus rapide possible aux thérapies visant à soutenir la cessation tabagique, il est préconisé qu'une ordonnance, individuelle ou collective, permette au pharmacien d'initier, lorsque le patient vient le consulter, tout médicament de l'arsenal thérapeutique disponible, y compris les médicaments sur ordonnance » peut-on lire dans cet énoncé.

Ces initiatives se déroulent à l'occasion de la Semaine pour un avenir sans tabac, événement auquel l'Ordre participe en tant que partenaire. L'Ordre des pharmaciens du Québec s'implique activement en matière de cessation tabagique, notamment en offrant des formations à ses membres. Ces formations sont très populaires; un pharmacien sur quatre a déjà participé à l'une d'entre elles.

Le [message vidéo](#) ainsi que [l'énoncé de position](#) sont disponibles sur notre site Web.

L'Ordre des pharmaciens du Québec

L'Ordre des pharmaciens du Québec a pour mission de veiller à la protection du public en assurant la qualité des soins et des services pharmaceutiques offerts à la population et en faisant la promotion de l'usage approprié des médicaments au sein de la société. Il regroupe plus de 7500 pharmaciens qui exercent notamment dans plus de 1700 pharmacies privées ainsi que dans les établissements publics de santé du Québec.

- 30 -

Source :

Julie Villeneuve, adjointe aux communications

Tél. : 514-284-9588, poste 310 / Cell : 514-808-5556

jvilleneuve@opq.org

 [Haut de page](#)



version imprimable